



2025 DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

ECHANGE SCOLAIRE DE 2 MOIS (DE, NZ, CA)

1. **Dès à présent jusqu'au 15 mars 2025** : période d'inscription aux programmes d'ARPEL 2025-2026.
L'acceptation de votre candidature ne dépend pas de la date d'envoi de votre inscription, aucune priorité ne sera appliquée par rapport à celle-ci.
L'attribution d'une subvention pourrait être facilitée pour les inscriptions reçues avant la fin du mois de février.
 - Veuillez remplir l'inscription sur internet et nous l'envoyer avant le 15 mars avec ses annexes ci-dessous à notre adresse courriel: info@echangeslinguistiques.ch.
 - a. **L'autorisation scolaire originale** (à télécharger sur le site www.echangeslinguistiques.ch).
La faire signer par votre professeur de langue (allemand /anglais) ET le responsable des échanges de votre école. Ces deux signatures et le timbre de l'école sont indispensables.
 - b. Une copie de votre **bulletin scolaire** le plus récent.
 - c. Une copie de votre **passport actuel** même s'il doit être renouvelé avant l'échange, ou si ce n'est pas possible, de votre carte d'identité (pour l'Allemagne).
 - d. Une copie de votre **inscription internet complète avec les photos** (8 pages).
 - Veuillez nous envoyer une copie papier du formulaire d'inscription (8 page) **uniquement** à notre adresse postale (courrier standard) : ARPEL, av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne.
2. **15 mars 2025** : dernier délai pour payer l'acompte selon votre 1ère destination.
DE = **CHF 300.-**
NZ, CA = **CHF 500.-**
sur le compte d'ARPEL.

Compte ARPEL
IBAN : CH47 0078 8000 0505 5443 8
Banque cantonale de Genève – 1204 Genève
ARPEL - Association romande pour les échanges linguistiques
av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne, Suisse

Remboursement :

- a. *L'intégralité de cet acompte vous sera remboursée au 30 JUIN 2025 si ARPEL est dans l'impossibilité de trouver un/une partenaire dans le pays de votre 1er ou 2^{ème} choix.*
- b. **Fr 300.-** seront retenus pour couvrir les frais administratifs engendrés si vous vous retirez **AVANT** le jumelage.
- c. *La totalité de l'acompte sera retenue et les frais déjà engagés vous seront facturés si vous annulez l'échange APRES avoir signé le contrat.*

En résumé, votre inscription sera considérée « complète » après la réception de:

- **l'inscription en ligne avec les 4 documents** (point 1) reçus à notre adresse internet : info@echangeslinguistiques.ch . **Uniquement le questionnaire** : une copie également à l'adresse postale ARPEL, av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne
- **l'acompte** sur le compte ARPEL ci-dessus **d'ici le 15 mars 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé fin mars

3. **Début avril 2025 : Les entretiens personnels sont obligatoires pour les élèves.** Ils auront lieu à Lausanne. Vous recevrez les informations précises en temps voulu. *Ces entretiens ne sont pas éliminatoires ils permettent de mieux faire connaissance et favoriser le meilleur jumelage possible.*
4. Vous ne recevrez pas de nouvelles d'ARPEL pendant que **nous finalisons les jumelages** avec nos partenaires à l'étranger et serons à nouveau en contact avec vous d'ici la fin du mois de mai. Merci de votre patience 😊.

5. **Entre la mi-avril et début mai 2025** : Le dossier de votre partenaire, choisi pour vous, sera transmis par email à l'élève et à ses parents. Prenez le temps de l'étudier, préparez des questions à poser à votre partenaire et à sa famille.
6. **Début mai 2025** : Dernier délai pour la confirmation d'attribution d'une subvention.
7. **Entre la mi-avril et la mi-mai 2025** : Vous aurez environ deux semaines pour **prendre contact** avec votre partenaire et sa famille via les réseaux sociaux, Skype etc. **AVANT** de signer le contrat définitif de l'échange. *Cette étape est essentielle pour créer une relation de confiance entre vous, votre partenaire et sa famille. Il est important de communiquer plusieurs fois et régulièrement pour se connaître avant de vous engager et d'arriver sur place.*
8. **Mi-mai 2025** : Le dernier délai pour le retour du **contrat original signé** par l'élève et l'un de ses parents /responsable légal, avec **l'extrait de casier judiciaire** des adultes vivant sous le même toit que l'élève, à notre adresse postale : ARPEL, av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne.

Le **solde final** du prix de l'échange doit également être versé sur le compte ci-dessus (p.1); le solde final dépend de la destination choisie, voir les programmes : www.echangeslinguistiques.ch. Le contrat sera validé seulement après réception du solde final.

Nous pouvons accepter un arrangement de paiements échelonné, veuillez nous contacter svp en cas de besoin.

9. Les départs 2025 des échanges scolaires de 2 mois:

Vendredi 18 juillet - départ pour la NOUVELLE-ZELANDE

Samedi 16 août - départ pour l'ALLEMAGNE

Samedi 23 août - départ pour le CANADA

ATTENTION ! COMMUNICATION GENERALE d'ARPEL

Les informations importantes et les consignes détaillées des départs et des arrivées seront transmises par courriel à l'élève et à ses parents en général 2 à 3 SEMAINES avant la date prévue.

Pour cette raison, il est important de regarder régulièrement vos E-MAILS.